



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BNP Paribas Asset Management dévoile son bilan de la saison des assemblées générales 2026, porté par sa politique de vote unifiée

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) publie aujourd'hui son bilan de la saison des assemblées générales 2026, le premier depuis l'intégration d'AXA IM et la mise en œuvre de sa politique de vote unifiée.

Une politique de vote unifiée

En tant qu'investisseur de long terme avec plus de 1 600 milliards d'euros d'actifs sous gestion, BNPP AM s'efforce de créer de la valeur durable et de long terme pour ses clients grâce à une philosophie d'investissement disciplinée ainsi qu'un engagement et un dialogue actif avec les entreprises en portefeuille. Le vote est une composante centrale de cette approche de l'engagement, permettant de promouvoir une gouvernance saine, une surveillance et une gestion efficaces des risques et des opportunités, ainsi qu'une performance à long terme.

L'adoption d'une politique de vote unifiée, faisant suite à l'intégration d'AXA IM, marque une étape importante pour BNPP AM, réunissant les forces et l'expertise de deux gestionnaires d'actifs de premier plan. Cette politique apporte aux entreprises en portefeuille de la transparence et de la prévisibilité quant aux attentes de BNPP AM en matière de gouvernance, de stratégie, de gestion des risques et de droit des actionnaires, tout en renforçant la responsabilité des conseils d'administration. Elle définit également des attentes concernant la gestion et la publication des risques environnementaux et sociaux matériels, y compris les questions liées au climat et à la biodiversité.

Thèmes clés 2026 : incertitude géopolitique et volatilité des marchés

- **Élections des administrateurs** : le contrôle accru des émetteurs et des investisseurs souligne la nécessité pour les conseils d'administration de renforcer leurs compétences en matière d'IA, d'analyse des risques géopolitiques et de gestion de crise. Une planification efficace de la succession demeure une priorité essentielle pour les conseils afin de garantir la continuité de l'entreprise, la qualité du management et la performance face aux disruptions persistantes des modèles commerciaux.
- **Rémunération des dirigeants** : Les structures de rémunération doivent rester alignées sur les intérêts à long terme des parties prenantes, avec une attention particulière portée à la rémunération variable, où des progrès supplémentaires sont nécessaires. Cette saison, de nombreux conseils ont sollicité une plus grande flexibilité pour faire face à l'incertitude de performance à moyen et long terme. Le taux d'opposition global aux



résolutions relatives à la rémunération des dirigeants s'est établi à **45 %**, restant le plus élevé parmi toutes les catégories de vote.

- **Droits des actionnaires** : la fragmentation réglementaire et l'accent mis sur la simplification pour favoriser la compétitivité ont, dans certains cas, conduit à des propositions affaiblissant les normes de gouvernance et les droits des actionnaires minoritaires. Une vigilance accrue reste nécessaire à travers notre travail de politique publique et nos activités de dialogue et de vote, particulièrement alors que certains émetteurs et régulateurs explorent les formats d'assemblées générales virtuelles et d'autres mesures susceptibles de limiter les droits des actionnaires. **BNPP AM demeure engagé à défendre une participation robuste des actionnaires et les droits des actionnaires minoritaires, notamment en s'opposant aux formats d'assemblées générales exclusivement virtuelles.**

Michael Herskovich, Global Head of Stewardship chez BNP Paribas Asset Management, a déclaré : *« Nous avons abordé cette saison des assemblées générales avec des moyens renforcés : notre expertise consolidée a amplifié notre capacité à créer de la valeur à long terme et a accru notre influence. Alors que le contexte mondial est de nouveau marqué par des perturbations structurelles profondes et une incertitude géopolitique exacerbée, il est essentiel que les gestionnaires d'actifs engagent avec les entreprises et les accompagnent dans l'adaptation de leurs modèles opérationnels et de leurs processus décisionnels. Cette collaboration est indispensable pour favoriser un développement durable, renforcer la résilience à long terme, au bénéfice de nos clients et de la société. »*

Chiffres clés 2026 :

- BNPP AM a voté lors de **5 714** assemblées générales¹, dont 2 050 en Amérique du Nord (35 %), 2 029 en Asie-Pacifique (35 %), 1 282 en Europe (22 %) et 353 (6 %) dans les autres régions.
- **Taux moyen d'opposition de 31 %**, avec 80 % des assemblées générales ayant enregistré au moins un vote d'opposition².
- 64 912 résolutions ont été votées, dont 63 399 résolutions proposées par les entreprises et 1 513 résolutions d'actionnaires.
- Les principales catégories d'opposition sont restées la **rémunération des dirigeants (44 % des oppositions)** et les **élections des administrateurs (39 % des oppositions)**, reflétant l'accent mis par BNPP AM sur la responsabilité des conseils d'administration et des directions.
- Les **considérations liées au climat et à la biodiversité** demeurent pleinement intégrées dans la nouvelle politique de vote unifiée. BNPP AM a soutenu 89 % des résolutions d'actionnaires environnementales et sociales³ (85 % de soutien aux résolutions environnementales et 96 % aux résolutions sociales) et s'est opposé à 2 900 résolutions

¹ Assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

² L'opposition inclue les votes contre et les abstentions.

³ Classification propriétaire de BNPP AM.

de la direction auprès de 931 entreprises, sur la base de ses attentes environnementales et sociales.

Pour consulter la politique de vote unifiée de BNPP AM, veuillez visiter notre [site web](#).

- FIN -

Contacts presse

Claire Thibeau - +33 1 44 45 71 41 - claire.thibeau@bnpparibas.com

Alexis Doublet - +33 7 86 55 67 74 - alexis.1.doublet@bnpparibas.com

Jana Chehadee - +33 6 45 11 76 20 - jana.chehadee@bnpparibas.com

Julie Marie - +33 6 85 59 73 95 - julie.2.marie@bnpparibas.com

A propos de BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) est le métier de gestion d'actifs de BNP Paribas, un groupe bancaire de premier plan en Europe à portée internationale. Parmi les trois principaux gestionnaires d'actifs en Europe⁴, l'entreprise gère plus de 1 600 milliards d'euros d'actifs⁵ pour des clients institutionnels, entreprises et investisseurs individuels à travers le monde. BNPP AM s'appuie sur un réseau mondial d'experts présents dans 35 pays, alliant portée mondiale et expertise locale.

BNPP AM combine des capacités de gestion d'actifs liquides et alternatifs, et occupe également une position de leader dans la gestion d'épargne à long terme pour les assureurs et les fonds de pension⁶ (850 milliards d'euros d'encours).

La plateforme de gestion alternative, disposant de plus de 30 ans d'expérience, est la plus grande d'Europe, et est également un acteur majeur sur le plan mondial⁷, gérant environ 300 milliards d'euros dans les domaines de l'immobilier, des infrastructures, du crédit alternatif et du capital-investissement.

BNPP AM propose une large gamme de solutions d'investissement liquides, couvrant des placements de taux, des stratégies actives à forte conviction et une offre d'ETF en forte expansion, représentant au total plus de 1 000 milliards d'euros d'encours⁸.

Des expertises d'investissement durables et thématiques sont également développées pour accompagner les clients dans la réalisation de leurs objectifs à long terme.

BNPP AM ambitionne de façonner une nouvelle approche de la gestion d'actifs, fondée sur l'envergure de sa plateforme, la profondeur des expertises et une vision de long terme. Cette approche vise à créer durablement de la valeur dans la durée pour ses clients et l'économie.

⁴ Source : IPE 2025 et communication financière des sociétés au 31/12/2025.

⁵ Source : BNPP AM, au 31/03/2026. Actifs sous gestion incluant les actifs conseillés.

⁶ Source : classement basé sur les actifs sous gestion (AuM) au 31/12/2024 pour les assureurs internes et externes et les fonds de pension externes (AuM globaux pour les gestionnaires d'actifs européens ; AuM européens pour les gestionnaires d'actifs non européens).

⁷ Source : BCG, basé sur des actifs sous gestion au 31/12/2024.

⁸ Source : BNPP AM, au 31/03/2026. Actifs sous gestion incluant les actifs conseillés.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

Disclaimer

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : www.bnpparibas-am.com.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.



Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe peut décider de cesser la commercialisation des organismes de placement collectif/instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.